

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1264

1^{er} juillet 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| ArcelorMittal | 60632 | Luxmaschinn S.à r.l. | 60634 |
| Attard S.A. | 60633 | Luxmétal Sàrl | 60636 |
| Blue Art Promotion S.à r.l. | 60647 | Luxocom Holding S.A. | 60653 |
| Bregal Co-Invest S.à r.l. | 60632 | Marcol European Services S.à r.l. | 60669 |
| Casa Jardin S.A. | 60626 | Medalux Holding S.A. | 60648 |
| Chalkis Treveris MC S.C.A. | 60651 | Net. Lux Services S.à r.l. | 60642 |
| Clearstream Banking S.A. | 60653 | Nordic Investment Consulting S. à r.l. ... | 60666 |
| CL Equipements s.à r.l. | 60670 | Opittop S.A. | 60668 |
| Confinance Suisse S.A.H. | 60643 | Optique Himmes Mersch S.à r.l. | 60659 |
| Fenix S.A. | 60651 | Orion Participations S.A. | 60643 |
| Fiduciaire Betzen Sàrl, Conseils Compta- bles et Fiscaux | 60632 | Paul Wagner et Fils S.A. | 60664 |
| FR Acquisition Holding Corporation (Lu- xembourg), S. à r.l. | 60669 | Pizzeria-Restaurant I Trulli S.à r.l. | 60670 |
| FRFM S.C.I. | 60634 | Postgame Invest S.A. | 60647 |
| Gabriella Luxembourg (ERISA 3) Sàrl ... | 60670 | PTC International Finance II S.A. | 60667 |
| Gabriella Luxembourg (NON-ERISA) Sàrl | 60663 | REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A. | 60658 |
| H + A Montage S.à r.l. | 60652 | Rosny Treveris MC S.C.A. | 60662 |
| Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. | 60638 | Royale Actions & Participations Holding S.A. | 60666 |
| Holz-Export S.A. | 60669 | Sirex S.A. | 60661 |
| Investitions- und Finanzkooperationen Holding AG | 60667 | Sofia III S.à r.l. | 60626 |
| Johnimmo S.A. | 60643 | Still Petit Palais Participations S.A. | 60658 |
| Koelnag Holding S.A. | 60666 | Strong S.A. | 60648 |
| LAURENTY Luxembourg S.à r.l. | 60642 | Techimp Technologies S.A. | 60664 |
| Leo Participations S.A. | 60672 | Temporary Venture Holding S.A. | 60659 |
| Les Jardins de St Rémy S.à r.l. | 60632 | Tetragono S.A. | 60659 |
| Locations Privées/Agence Aldringen s.à r.l. | 60637 | TW Intérieur S.A. | 60665 |
| Lux-Aerospace S.A. | 60670 | Vitrilux Holding S.A. | 60662 |
| | | Wisdom Entertainment, S.à r.l. | 60672 |
| | | You Play S.à r.l. | 60667 |

Casa Jardin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6169 Eschweiler, 1, rue de Beidweiler.

R.C.S. Luxembourg B 144.897.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 10. Juni 2009

Punkt 1

Die Versammlung beschließt einstimmig die Absetzung folgenden Verwaltungsratsmitgliedes:

- Herr Andreas THEIS, wohnhaft in 0-54675, Bergstrasse 9.

Punkt 2

Die Versammlung beschließt die Ernennung folgender Person in den Verwaltungsrat:

- Herrn Emir ZUKANOWIC, wohnhaft in D-54298 Gilzem, Idesheimer Str.9.

Das Mandat endet mit der Generalversammlung im Jahre 2014.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2009072850/18.

(090086176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Sofia III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.501.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the second of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Sofia II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg by a deed of the undersigned notary on June 2, 2009, not yet published in the Mémorial C, having its registered office at 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg,

represented by Mr Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be initialled ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a limited liability company, société à responsabilité limitée, and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (hereafter the "Company"), société à responsabilité limitée, which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is "Sofia III S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, certificates and debt instruments of any kind.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- €) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) parts of one Euro (1.- €) each.

Art. 8. The sole participant can freely transfer parts, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the issued share capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient. The provisions of article 72-2 of the Law shall not be applicable to interim dividends resolved by the board of managers.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of urgency, written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. The sole participant, or participants shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole participant or participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted, in general meeting or by way of circular resolutions, by vote of participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters (3/4) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Articles 86 through 94-8 of the Law shall not be applicable to the Company provided the applicable law under the issuing documents of debt instruments is not Luxembourg law.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Varia

Art. 15. All matters not mentioned in the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2009.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

| | |
|---|--------------|
| Sofia II S.àr.l., prenamed, twelve thousand and five hundred parts, | 12,500 parts |
| TOTAL: twelve thousand and five hundred parts, | 12,500 parts |

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- €).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

a) Karl-Heinz Horrer, born on August 19, 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

b) Michael Newton, directeur, born on January 4, 1976 in Guernsey, with professional address at Isabelle Chambers, Route Isabelle, GY1 3RA, Guernsey;

c) Brian McMahon, directeur, born on November 4, 1968 in Dublin, Ireland, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and

d) Andreas Demmel, directeur, born on April 11, 1969 in Munich, Germany, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Sofia II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 juin 2009, non encore publié au Mémorial C, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

représentée par M. Frédéric LEMOINE, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts, (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la Société est "Sofia III S.à r.l.".

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre à titre privé des obligations, billets, titres, créances, certificats et des instruments de dettes de toutes espèces.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un Euro (1 EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social émis.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que les comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants. Les dispositions de l'article 72-2 de la Loi ne sont pas applicables aux dividendes intérimaires décidés par le conseil de gérance.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance sont prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées, en assemblée générale ou par la voie de résolutions circulaires, par vote d'associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu au Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Les articles 86 à 94-8 de la Loi ne sont pas applicables à la Société à condition que le droit applicable d'après les documents d'émission des instruments de dette ne soit pas le droit luxembourgeois.

Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servent au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

| | |
|--|-----------------------|
| Sofia II S.à.r.l., prénommée, douze mille cinq cents parts | 12.500 parts sociales |
| TOTAL: douze mille cinq cents parts | 12.500 parts sociales |

Les parts ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Karl-Heinz Horrer, administrateur, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg;
 - b) Michael Newton, administrateur, né le 4 janvier 1976, à Guernesey, avec adresse professionnelle à Isabelle Chambers, Route Isabelle, GY1 3RA, Guernesey;
 - c) Brian McMahon, administrateur, né le 4 novembre 1968, à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
 - d) Andréas Demmel, administrateur, né le 11 avril 1969, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juin 2009. Relation: EAC/2009/6427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009073011/219/306.

(090086295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Bregal Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 10.183.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société Bregal Co-Invest S.à r.l. qui s'est réuni en date du 19 mai 2009 que:

Suite à la démission de Mr Dominic Brenninkmeijer, le Conseil de Gérance a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008, en nommant comme gérant:

- Etienne P.M. Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Düsseldorf, D-40213, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2009072839/17.

(090086368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Fiduciaire Betzen Sàrl, Conseils Comptables et Fiscaux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6185 Gonderange, 16, rue Kriibsebaach.

R.C.S. Luxembourg B 100.504.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 12 juin 2009.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009073012/241/13.

(090086287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Les Jardins de St Rémy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 43-45, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.743.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 4 juin 2009.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009073015/241/13.

(090086294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

—
Les comptes annuels consolidés du groupe ArcelorMittal au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073114/11.

(090085956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Attard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.253.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Edoardo LONGONI, directeur général, demeurant à I-20070 Vizzolo Predabissi (MI), Via dei Pini 3/5 (Italie),
Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme ATTARD S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B114253, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 8 février 2006, publié au Mémorial C numéro 891 du 6 mai 2006.

- Que le capital social s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société en date du 5 juin 2009.

- Que par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Que le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la Société dissoute.

- Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ATTARD S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LONGONI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2009. Relation GRE/2009/2111. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009073271/231/47.

(090087281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Luxmaschinn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 71A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 66.450.

L'an deux mil neuf, le treize mai.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Charles KAUFFMAN, ingénieur, né à Luxembourg, le 10 février 1969, demeurant à L-1117 Luxembourg, 61, rue Albert I^{er}.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "LUXMASCHINN, S.à r.l.", avec siège social à L-4103 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Ecole, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 25 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 889 du 9 décembre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale sous seing privé, en date du 1^{er} mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 1265 du 30 août 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66.450.

II.- Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Charles KAUFFMAN, prénommé.

III.- Monsieur Charles KAUFFMAN, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-4103 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Ecole, à L-8370 Hobscheid, 71A, rue de Kreuzerbuch, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Hobscheid."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de cinq cents euros (EUR 500.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Charles KAUFFMAN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. Relation: LAC/2009/18757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juin 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009073267/222/41.

(090087098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

FRFM S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4877 Lamadeleine, 12, rue de la Maragole.

R.C.S. Luxembourg E 4.089.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Fernando FERRAZ CERQUEIRA, gérant de société, né à Vila Caiz/Amarante (Portugal) le 26 septembre 1959, demeurant à L-4916 Bascharage, 4, rue Pierre Clement.

2.- Monsieur Francisco FERRAZ CERQUEIRA, façadier, né à Vila Caiz (Portugal) le 5 juin 1971, demeurant à L-4877 Lamadelaine, 12, rue de la Maragole.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "FRFM S.C.I."

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Lamadelaine.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III. - Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1) Monsieur Fernando FERRAZ CERQUEIRA, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |
| 2) Monsieur Francisco FERRAZ CERQUEIRA, préqualifié, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Messieurs Fernando FERRAZ CERQUEIRA et Francisco FERRAZ CERQUEIRA, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- 3.- Le siège social est fixé à L-4877 Lamadelaine, 12, rue de la Maragole.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fernando FERRAZ CERQUEIRA, Francisco FERRAZ CERQUEIRA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1827. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009073262/236/87.

(090086981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Luxmétal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 228, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 70.454.

L'an deux mil neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Helder MACIEIRA DE BARROS ALMEIDA, indépendant, né à Sameice/Seia (Portugal), le 2 décembre 1961, demeurant à L-3830 Schifflange, 9, rue des Fleurs,

ici représenté par Monsieur Michel RYBACK, employé de bureau, demeurant à L-3676 Kayl, 145, rue de Schifflange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mai 2009.

La procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire, ès qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté ainsi qu'il a été dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "LUXMETAL, S.à r.l.", avec siège social à L-3830 Schifflange, 9, rue des Fleurs, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 683 du 13 septembre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 175 du 25 février 2005, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.454.

II.- Le capital social fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) est représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune,

intégralement libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Helder MACIEIRA DE BARROS ALMEIDA, prénommé.

III.- Ensuite, Monsieur Helder MACIEIRA DE BARROS ALMEIDA, prénommé, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

60637

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la Société de L-3830 Schifflange, 9, rue des Fleurs à L-4026 Esch-sur-Alzette, 228, route de Belvaux.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Michel RYBACK, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2009. Relation: LAC/2009/18953. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juin 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009073261/222/47.

(090087128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Locations Privées/Agence Aldringen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.115.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Locations Privées/Agence Aldringen, S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 13, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 52.115, constituée suivant acte reçu le 29 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 563 de 1995 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette Clauss, demeurant à Paris.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Noardo, demeurant à Metz.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Constat de cession de parts.
- 2.- Démission du gérant.
- 3.- Nomination d'un nouveau gérant.
- 4.- Transfert du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée constate la cession de parts ci-après:

Madame Arlette Clauss (la cédante) cède à Monsieur Emmanuel Noardo (l'Acquéreur) qui accepte les cent (100) parts sociales qu'elle détient dans la société.

La cession des cent parts sociales est consentie et acceptée moyennant le prix global de EUR 12.394,68.

Lequel prix a été payé, dès avant les présentes hors la vue et la comptabilité du notaire soussigné, par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance, titre et décharge pour solde.

Le cessionnaire, prénommé, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et sera subrogé dans tous droits et obligations attachés aux parts cédées de sorte que le capital est désormais détenu par Monsieur Emmanuel Noardo.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions de gérant technique et administratif de Madame Arlette Claus.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant Monsieur Emmanuel Noardo, né à Briey (France), le 19 février 1966, demeurant à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg 13, rue Aldringen, à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. CLAUSS, E. NOARDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2009. Relation: LAC/2009/20151. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009073259/211/56.

(090087240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of April.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79 540 (the "Company"), incorporated under the denomination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 April 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 12.00 p.m. with Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-two euro and fifty cents (EUR 1,153,332.50) by an amount of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) up to one million one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-three euro and seventy-five cents (EUR 1,153,333.75) through the issue of one (1) class D share of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

2) Subscription and payment of the new share.

3) Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holder of the

represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously, pursuant to a plan of understanding adopted by several members of the Hewlett-Packard group, including Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L- 8308 Capellen, 75, Parc d'activités Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 88 847 and the Company, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-two euro and fifty cent (EUR 1,153,332.50) by an amount of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) up to one million one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-three euro and seventy-five cent (EUR 1,153,333.75) through the issue of one (1) unlimited share of class D of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

Subscription and Payment

The one (1) unlimited share of Class D is subscribed by Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., here represented by Mr Max Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 April 2009, hereto attached,

in exchange of a contribution in cash of a total amount of nine hundred thirty-five million eight hundred thirty-five thousand five hundred ninety-seven Dollars of the United States of America (USD 935,835,597), which corresponds to an amount of seven hundred seventeen million three hundred ninety thousand two hundred sixty-two point one six nine four euro (EUR 717,390,262.1694) at the FX trade exchange rate of 27 April 2009 fixed at one point three thousand forty-five Dollars of the United States of America / Euro (1.3045 USD / EUR), as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

The total amount of nine hundred thirty-five million eight hundred thirty-five thousand five hundred ninety-seven Dollars of the United States of America (USD 935,835,597), which corresponds to an amount of seven hundred seventeen million three hundred ninety thousand two hundred sixty-two point one six nine four euro (EUR 717,390,262.1694) shall be allocated as follows:

- an amount of one point six thousand three hundred six Dollars of the United States of America (USD 1.6306), corresponding to an amount of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) is allocated to the share capital, and
- an amount of nine hundred thirty-five million eight hundred thirty-five thousand five hundred ninety-five point three thousand six hundred ninety-four Dollars of the United States of America (USD 935,835,595.3694.-), corresponding to an amount of seven hundred seventeen million three hundred ninety thousand two hundred sixty point nine thousand one hundred ninety-four euro (EUR 717,390,260.9194), is allocated to the share premium account.

All other shareholders of the Company have declared via their representative to renounce expressly to any eventual preferential right to subscribe new shares at the present general meeting of shareholders.

Following the issue of the one (1) new unlimited share of class D of the Company with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25), said share was fully paid up, as mentioned above.

Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l. expressly declared through its proxy to contribute to the Company the above-mentioned amount.

Second resolution

As a consequence of the increase of the share capital above mentioned, the general meeting resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at one million one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-three euro and seventy-five cent (EUR 1,153,333.75) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") and unlimited shares held by the unlimited shareholders ("actionnaires commandités"). The unlimited shares are divided into eighty-eight thousand six hundred and twenty-two (88,622) Class B shares, three hundred thirty-one thousand and thirty-three (331,033) Class C shares, four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-five (429,935) Class D shares, fifty-three thousand six hundred twenty (53,620) Class E shares,

and nineteen thousand four hundred fifty-five (19,455) Class F shares, each share having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in these articles of incorporation, shall be identical except for the rights and obligations attached by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these articles of incorporation to the various classes of shares, notably the right with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 28 and 29 of these articles of incorporation."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at eight thousand euro (EUR 8,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.540 (la "Société"), constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 21 avril 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent cinquante-trois mille trois cent trente-deux euros et cinquante cents (EUR 1.153.332,50) par un montant d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) jusqu'à un montant d'un million cent cinquante-trois mille trois cent trente-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 1.153.333,75) par l'émission d'une (1) action de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

2) Souscription et paiement de la nouvelle action.

3) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société.

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable avant cette assemblée, les convocations d'usage n'ont pas été nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, conformément à un plan of understanding adopté par plusieurs membres du groupe Hewlett-Packard, comprenant Hewlett-Packard Luxembourg Entreprises S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.847 et la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de son montant actuel d'un million cent cinquante-trois mille trois cent trente-deux euros et cinquante cents (EUR 1.153.332,50) par un montant d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) jusqu'à un montant d'un million cent cinquante-trois mille trois cent trente-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 1.153.333,75) par l'émission d'une (1) action de commandité de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Souscription et Libération

L'action de commandité de catégorie D est souscrite par Hewlett-Packard Luxembourg Entreprises S.à r.l., ici représentée par Monsieur Max Kremer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2009, ci-après attachée,

en échange d'un apport en espèce d'un montant total de neuf cent trente-cinq millions huit cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 935.835.597), qui correspond à un montant de sept cent dix-sept millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-deux virgule un six neuf quatre euros (EUR 717.390.262,1694) au taux de change FX du 27 avril 2009 fixé à un virgule trois mille quarante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique / Euro (1,3045 USD / EUR), ce qui a été prouvé au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Le montant total de neuf cent trente-cinq millions huit cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt dix-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 935.835.597), qui correspond à un montant de sept cent dix-sept millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-deux virgule un six neuf quatre euros (EUR 717.390.262,1694) est affecté comme suit:

- un montant de un virgule six mille trois cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,6306), correspondant à un montant d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), est affecté au capital social, et

- un montant de neuf cent trente-cinq millions huit cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze virgule trois mille six cent quatre-vingt-quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 935.835.595,3694), correspondant à un montant de sept cent dix-sept millions trois cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante virgule neuf mille cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 717.390.260,9194), est affecté au compte de prime d'émission.

Tous les autres actionnaires de la Société ont déclaré via leur représentant vouloir renoncer à tout éventuel droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de nouvelles actions à la présente assemblée générale des actionnaires.

Suite à l'émission d'une (1) nouvelle action de commandité de la classe D de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), ladite action a été entièrement libérée, comme décrit ci-dessus.

Hewlett-Packard Luxembourg Entreprises S.à r.l., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société le montant ci-dessus mentionné.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, l'assemblée extraordinaire décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la tournure suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent cinquante-trois mille trois cent trente-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 1.153.333,75) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenus par les actionnaires commanditaires et les actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions des actionnaires de commandité sont divisés en quatre-vingt-huit mille six cent vingt-deux (88.622) actions de catégorie B, trois cent trente et un mille trente-trois (331.033) actions de catégorie C, quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-cinq (429.935) actions de catégorie D, cinquante-trois mille six cent vingt (53.620) actions de catégorie E et dix-neuf mille quatre cent cinquante-cinq (19.455) actions de catégorie F, chaque action ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les présents statuts, seront identiques sous réserve des droits et obligations des différentes catégories d'actions attachés par la loi du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts aux différentes catégories d'actions, notamment les droits relatifs aux distributions de bénéfice ou attribution d'actifs ou de produits par (y compris lors de sa liquidation ou sa dissolution), tels que définis aux articles 28 et 29 des présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à huit mille euros (EUR 8.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signés, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. KREMER, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2009. LAC/2009/16325. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009073202/7241/208.

(090085839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**LAURENTY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Net. Lux Services S.à r.l.).**

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.014.

L'an deux mil neuf, le treize mai.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société en commandite par actions de droit belge COMPAGNIE IMMOBILIERE ET FINANCIERE, avec siège social à B-4000 Liège, 73, Mont Saint Martin, inscrite au Registre des Personnes Morales, sous le numéro 0421.332.465, ici représentée par sa gérante unique:

- la société privée à responsabilité limitée de droit belge "FRAPICASO", ayant son siège social à B-4000 Liège, 73, Mont Saint Martin, inscrite au Registre des Personnes Morales, sous le numéro 883.189.552, ici représentée par son gérant:
- Monsieur Pierre LAURENTY, administrateur de sociétés, demeurant à B-4577 Modave, 2, rue des Trois Maisons.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "NET. LUX SERVICES, S.à r.l.", avec siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, constitué suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1078 du 28 novembre 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 93 du 15 janvier 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 82.014.

II.- Le capital social est fixé à cent soixante-cinq mille euros (EUR 165.000.-), représenté par cent (100) parts sociales de mille six cent cinquante euros (EUR 1.650.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique, la société COMPAGNIE IMMOBILIERE ET FINANCIERE, préqualifiée.

III.- L'associée unique représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société en "LAURENTY Luxembourg S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de "LAURENTY Luxembourg S.à r.l."."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges, en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-), est à charge de la société, qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

V.- L'associée unique élit domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg- Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Pierre LAURENTY, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. Relation: LAC/2009/18759. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juin 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009073241/222/46.

(090087089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Orion Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.588.

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ORION PARTICIPATIONS S.A., (nouvellement ORION PARTICIPATIONS LIMITED) en date du 17 février 2009, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme ORION PARTICIPATIONS S.A., (nouvellement ORION PARTICIPATIONS LIMITED) du 17 février 2009, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques, a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits et a accepté la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des Iles Vierges Britanniques.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat de continuation du "Registrar of Corporate Affairs" du 24 mars 2009, dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2009 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société ORION PARTICIPATIONS S.A. (nouvellement ORION PARTICIPATIONS LIMITED) auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MORESCHI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20725 Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009073207/242/33.

(090086408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**Johnimmo S.A., Société Anonyme,
(anc. Confinance Suisse S.A.H.).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 38.351.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CONFINANCE SUISSE S.A.H. ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris

constituée suivant acte reçu par le Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en date du 25 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 139 du 11 avril 1992

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 38.351

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean REICHERTS, comptable, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Constat de la conversion de capital et augmentation du capital à un montant de 31.000,- EUR par un versement en caisse.

2.- Changement du nom de la Société en JOHNIMMO S.A, renonciation au statut de holding, changement de l'objet social, de la langue des statuts et refonte complète des statuts subséquente.

3.- Acceptation de la démission des Membres du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes.

4.- Nomination des nouveaux membres du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes.

5.- Divers

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de 1.250.000.- LUT en 30.986,69 EUR et d'augmenter le capital social à trente et un mille Euros (31.000.- EUR), moyennant versement en espèces en caisse d'un montant total de 13.31 EUR, avec fixation de la valeur nominale des actions à trente et un euros (31,- EUR).

Deuxième résolution.

L'Assemblée Générale décide changer le nom de la société en JOHNIMMO S.A., de renoncer à son statut de holding, de changer l'objet social et la langue des statuts de la société et de procéder à une refonte complète des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "JOHNIMMO S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré au Grand-Duché du Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente en gros et au détail, l'import / export et de manière plus large le commerce de tous produits et services, à l'exclusion de toute activité artisanale.

La société pourra au surplus exercer toute activité d'agent immobilier, et ainsi intervenir comme intermédiaire dans toutes opérations juridiques portant sur les biens immobiliers, mettre en relations toutes personnes en vue de la conclusion de contrats portant sur la mutation de biens immobiliers, et gérer tous patrimoines immobiliers propre ou pour compte de tiers.

La société pourra représenter le syndicat des copropriétaires de tous immeubles bâtis, et exercer de ce fait les fonctions de syndic de copropriété.

La société pourra être mandatée en tant que promoteur immobilier dans le cadre de la construction ou de la fourniture d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble à toute personne physique ou morale, à l'exclusion de toutes activités réservées notamment aux architectes ou entrepreneurs.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autre, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

Par ailleurs la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre

manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a également pour objet la prestation de services de toute nature à destination de toutes sociétés faisant partie de son groupe, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes et se porter caution pour ces mêmes sociétés.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,00- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions

auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature de son administrateur unique. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque 3^{ème} jeudi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de Monsieur Jean Reicherts, Monsieur Robert Reicherts Junior, et Madame May-Lis Eriksson de leur fonction d'administrateurs, Monsieur Jean Reicherts de sa fonction d'administrateur-délégué et la société Fiduciaire Européenne, S.à r.l. comme commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée de six ans, aux fonctions:

- *d'administrateurs:*

- Monsieur Luc HEYSE, homme d'affaires, né le 2 mars 1964 à Luxembourg, demeurant à L-2163 Luxembourg, 24, Avenue Monterey.

- Monsieur Jean REICHERTS, comptable, né à Luxembourg le 1er Avril 1959, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, et

- Madame May-Lis ERIKSSON, employée, née à Karlskorna (S) le 19 Mars 1942, demeurant à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

- *de commissaire aux comptes:*

La société anonyme FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris (RCS Luxembourg N°145.543)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 11.20 heures

60647

Evaluation des frais.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 1.000.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, J. REICHERTS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20673. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073268/206/191.

(090087390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Postgame Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 129.389.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 8 juin 2009 à 10.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 28 juin 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 28 juin 2007, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

Bertrange, le 8 juin 2009.

POSTGAME S.A.

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009073313/29.

(090087020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Blue Art Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division.

R.C.S. Luxembourg B 89.333.

Informationen

Information 1

Aufgrund diverser Abtretungen unter Privatschrift, sind die Anteile folgendermassen verteilt:

| | |
|--|---------------|
| Frau Ana Becker, Angestellte, wohnhaft in L-6832 Betzdorf, 7A, rue de Wecker | 165 Anteile |
| Herr Karl-Heinz Becker, Angestellter, mit Berufsadresse in L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87 ^e Division | 85 Anteile |
| ND Produkter AD, société anonyme de droit suédois, mit Sitz in Mandagatan 2, SE 256 64 Heisingborg | 750 Anteile |
| Total: | 1 000 Anteile |

Information 2

Herr Nils-Anders Dahlkvist, wohnhaft in SE260 40 Viken 1, Bygatan, ist als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung ausgeschieden.

Wasserbillig, den 3. Juni 2009.
Die Gesellschaft
Blue Art Promotion
1, rue de la 87^e Division
L-6620 Wasserbillig
Unterschrift

Référence de publication: 2009073319/25.

(090087046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Medalux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.497.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 2 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035703.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous les références: LSO-DC00777) a été rectifiée comme suit:

"La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 4 juin 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013."

Bertrange, le 2 juin 2009.

MEDALUX HOLDING S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009073312/26.

(090087017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Strong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.751.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of May.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The public limited holding company "DFL S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under section B and number 32307,

here represented by Mr. Aurélien LE RET, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Aurélien LE RET, pre-named, declared and requested the notary to act:

1) That the public limited company "STRONG S.A.", established and having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under section B and number 87751, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas METZLER, called Tom METZLER notary residing at Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 17, 2002, published at the Memorial C number 1080 of July 15, 2002, and whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the same notary on July 30, 2002, published at the Memorial C number 1440 of October 4, 2002.

2) That the capital of the Company is fixed at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) represented by three thousand (3,000) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder") at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That in its capacity as liquidator of the Company the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of the creditors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appoints as auditor to the liquidation, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and asks it to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation of May 29, 2009, the Sole Shareholder accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to COMCOLUX S.à r.l., prenamed, in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the incumbent directors and statutory auditor of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and twenty-five euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société anonyme holding "DFL S.A.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 32307,

ici représentée par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, pré-nommé, comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "STRONG S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 87751 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas METZLER, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1080 du 15 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés par devant le même notaire en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1440 du 4 octobre 2002.

2) Que le capital de la Société est fixé à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 29 mai 2009, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

60651

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent vingt-cinq euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: LE RET; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 2009. Relation GRE/2009/2062. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 11 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009073275/231/136.

(090086563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Chalkis Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.796.

En date du 27 avril 2009, les résolutions suivantes ont été prises:

- l'adresse du gérant: TREVERIS MC SARL, sera changée en:

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- l'adresse du commissaire: Marc LIESCH sera changée en:

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- l'adresse du Réviseur d'Entreprises: AUTONOME DE REVISION sera changée en:

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

CHALKIS TREVERIS MC S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009073315/723/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090087027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Fenix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 79.066.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 9 juin 2009 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 13 juin 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au

10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 13 juin 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Bertrange, le 9 juin 2009.

FENIX S.A.

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009073314/29.

(090087021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

H + A Montage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 3, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 75.578.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Thomas TEUSCH, Monteur, wohnhaft in D-54518 Minderlittgen, Neustrasse 26a.

Welcher Komparsent dem unterzeichneten Notar erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung H + A Montage S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6850 Manternach, 3, route d'Echternach, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 75.578 (NIN 2000 2405 904).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 4. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 609 vom 26. August 2000, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN am 5. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 800 vom 24. September 2001;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN am 13. September 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 232 vom 11. Februar 2002,
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 875 vom 4. Mai 2006,
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1204 vom 19. Juni 2007.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-), alle zugeteilt Herrn Thomas TEUSCH.

Alsdann hat der Komparsent den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Thomas TEUSCH überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, alle fünf hundert (500) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Michael AGHEGYI, Dreher, wohnhaft in L-6850 Manternach, 3, lechternacherstrooss, für den Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-).

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Herr Michael AGHEGYI, vorgenannt, welcher erklärt die vorhergehende Anteilübertragung anzunehmen.

Herr Michael AGHEGYI ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Herr Thomas TEUSCH erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Michael AGHEGYI den Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Michael AGHEGYI, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft H + A Montage S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Michael AGHEGYI, den instrumentierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) und ist eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-), alle zugeteilt Herrn Michael AGHEGYI, Dreher, wohnhaft in L-6850 Manternach, 3, lechternacherstrooss.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. TEUSCH, M. AGHEGYI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2009. Relation: ECH/2009/745. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 12. Juni 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009073299/201/59.

(090086953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Luxocom Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.495.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 2 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035732.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous les références: LSO-DC00779) a été rectifiée comme suit:

"La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 4 juin 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013."

Bertrange, le 02 juin 2009.

LUXOCOM HOLDING S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009073310/26.

(090087012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CLEARSTREAM BANKING, a société anonyme having its registered office in L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 9.248, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 September 1970, published in the

Mémorial, Recueil Spécial C, number 208 of 16 December 1970. The articles of incorporation of the Corporation have been amended for the last time by a deed of notary Maître Frank Baden on 28 February 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 678 of 9 July 2005 (hereinafter the "Company").

The meeting is presided by Mr Oliver Neuberg, private employee, residing professionally at 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Nancy Bankhead, private employee, residing professionally at 42, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mr Oliver Neuberg, prenamed.

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting;

- that the proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing persons, will remain annexed to the present deed;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented and all the represented shareholders declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Update of the Article 2.3 of the Articles of Incorporation.
2. Update of the Article 5.2 of the Articles of Incorporation.
3. Update of the Article 6 of the Articles of Incorporation.
4. Update of the Article 8.2 of the Articles of Incorporation.
5. Update of the Article 8.11 of the Articles of Incorporation.
6. Update of the Article 9 of the Articles of Incorporation.
7. Update of the Article 10.4 of the Articles of Incorporation
8. Adding of the Article 11 to the Articles of Incorporation.
9. Update of the Article 17.3 (ancient 16.3) of the Articles of Incorporation.
10. Update of the Article 18 (ancient 17) of the Articles of Incorporation.

After duly considering the items on the agenda, the meeting unanimously resolves:

First resolution

The general meeting resolves to modify article 2.3 of the Company's articles of incorporation as follows:

"2.3 In the event that extraordinary events of a political, economic or social nature, or such as may compromise the transaction of the Company's day-to-day business at its registered office or may jeopardize ease of communications with that registered office, or between that office and places abroad, should occur or be imminent, the Company's registered office may be transferred abroad temporarily until such time as the abnormal circumstances in question shall no longer exist; such temporary measures shall not, however, have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding any such temporary transfer abroad, shall continue to be that of a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken by the Board of Directors."

Second resolution

The general meeting resolves to modify article 5.2 of the Company's articles of incorporation as follows:

"5.2 Shares in the Company shall have the form, of registered shares only. The inscription in the register of shareholders of a shareholder's denomination and address and the number of shares held by such shareholder in the Company shall evidence right of ownership by such shareholder of the number of shares so indicated. The register will contain the indication of transfer of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address so communicated.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Moreover, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any document recording the consent of the transferee and the transferor.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of the shareholders."

Third resolution

The general meeting resolves to modify article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

"6.1 The shares are freely transferable.

6.2 In accordance with article 5.2, details of any transfer of shares shall be inscribed in the register of shareholders."

Fourth resolution

The general meeting resolves to modify article 8.2 of the Company's articles of incorporation as follows:

"8.2 The Board of Directors shall meet whenever called by the Chairman and if the majority of all Directors call for a meeting.

The Chairman shall preside, when present, over all meetings of the Board of Directors and he shall have such further powers and duties as may be conferred upon him from time to time by the board. In his absence, any Vice-Chairman may preside the meeting of the Board of Directors. In the absence of both the Chairman and the Vice-Chairmen, the members of the Board of Directors may appoint another Director as chairman of pro tempore by a vote of a majority of the Directors present or represented at any such meeting."

Fifth resolution

The general meeting resolves to modify article 8.11 of the Company's articles of incorporation as follows:

"8.11 The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the form of written minutes signed by the Chairman and the Secretary. They shall be approved by the Board of Directors at its next following meeting. Any proxy remains attached thereto. Copies of, or extracts, from the minutes which are required for use in a court of law or elsewhere shall be signed by the Chairman, or by the Secretary, or by two Directors having attended the meeting."

Sixth resolution

The general meeting resolves to modify article 9 of the Company's articles of incorporation as follows:

" Art. 9 Powers of the Board of Directors.

9.1 The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with the provisions of these Articles of Incorporation.

9.2 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful to accomplish the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by a resolution of the Board of Directors."

Seventh resolution

The general meeting resolves to modify article 10.4 of the Company's articles of incorporation as follows:

"10.4 The Company is validly bound by commitments entered into with third parties by the signature(s) of any person (s) to whom, authority has been duly delegated in accordance with a decision of the Board of Directors."

Eighth resolution

The general meeting resolves to add the following article 11 to the Company's articles of incorporation:

" Art. 11. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the board of directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the board of directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgence is required by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes"

Ninth resolution

The general meeting resolves to amend article 17.3 (ancient article 16.3) of the Company's articles of incorporation as follows:

"17.3 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Tenth resolutions

The general meeting resolves to amend article 18 (ancient article 17) of the Company's articles of incorporation as follows:

" Art. 18. Governing Law. Translation may be made of these Articles of Incorporation, but the English version alone shall be legally binding."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLEARSTREAM BANKING, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.248, constituée suivant acte notarié en date du 28 septembre 1970, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 208 du 16 décembre 1970. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Frank Baden en date du 28 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 678 du 9 juillet 2005 (ci après la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Neuberg, employé privé, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nancy Bankhead, employée privée, demeurant professionnellement au 42, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Neuberg, précité.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau;

- que resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Mise à jour de l'article 2.3 des statuts.
2. Mise à jour de l'article 5.2 des statuts.
3. Mise à jour de l'article 6 des statuts.
4. Mise à jour de l'article 8.2 des statuts.
5. Mise à jour de l'article 8.11 des statuts.
6. Mise à jour de l'article 9 des statuts.
7. Mise à jour de l'article 10.4 des statuts
8. Rajouter l'article 10 aux statuts.
9. Mise à jour de l'article 17.3 (ancien article 16.3) des statuts.
10. Mise à jour de l'article 18 (ancien article 17) des statuts.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 2.3 des statuts comme suit:

"2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, ou de tout autre nature à compromettre l'activité normale au siège social, la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social de la Société pour être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 5.3 des statuts comme suit:

"5.2 Les actions de la Société seront obligatoirement nominatives. L'inscription sur le registre des actionnaires du nom et de l'adresse de l'actionnaire et le nombre d'actions qu'il détient dans la Société démontreront son droit de propriété sur le nombre d'actions indiquées. Ce registre contiendra l'indication des cessions des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil Luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans tout correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant. La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 6 des statuts comme suit:

"6.1 Les actions sont librement cessibles.

6.2 En application de l'article 5.2, les détails de toute cession d'actions seront inscrits au registre des actionnaires."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 8.2 des statuts comme suit:

"8.2 Le conseil d'administration se réunit sur convocation par le président et lorsque la majorité des administrateurs le demandent.

Le Président doit présider, lorsqu'il est présent, à toutes les réunions du Conseil d'Administration et doit avoir les pouvoirs et les obligations qui lui sont conférés de temps en temps par le Conseil. En son absence, tout vice-président présidera la réunion du conseil d'administration. En l'absence à la fois du président et des vice-présidents, les membres du conseil d'administration peuvent nommer un autre directeur comme président de pro tempore par un vote à la majorité des directeurs présents ou représentés à toute réunion."

Cinquième résolution

"8.11 Les délibérations du Conseil d'Administration seront conservées sous forme de procès-verbaux écrits, signés par le Président et le Secrétaire du Conseil d'Administration. Ils seront approuvés par le conseil d'administration lors de sa prochaine réunion. Les procurations y resteront annexées. Toute copie ou extrait des procès-verbaux requis à l'usage de la justice ou ailleurs sera signé par le Président, pour par le Secrétaire, ou par deux Administrateurs ayant assisté à la réunion."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 9 des statuts comme suit:

" Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration.

9.1 Les administrateurs ne peuvent agir que lors des réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées, ou par résolution circulaire conformément aux dispositions des présents statuts.

9.2 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles dans l'intérêt de la Société. Il a dans sa compétence tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts. Les administrateurs ne peuvent cependant engager la Société par leur signature individuelle, excepté s'ils ont été spécialement autorisés à cet effet par une résolution du Conseil d'Administration."

Septième résolution

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 10.4 des statuts comme suit:

"10.4 La société est engagée valablement à l'égard des tiers par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) ayant dûment été autorisée par le Conseil d'Administration à cet effet."

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de rajouter le suivant article 11 aux statuts:

" Art. 11. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du conseil d'administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du conseil d'administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes."

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 17.3 (ancien article 16.3) des statuts comme suit:

"17.3 Tous les points non spécifiés par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée."

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 18 (ancien article 17) des statuts comme suit:

" **Art. 18. Texte faisant foi.** Les présents statuts pourront être traduits, mais seule la version anglaise fera foi."

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nancy Bankhead, Oliver Neuberg, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2009. LAC/2009/20341. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009073289/202/244.

(090087149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.547.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 11 janvier 2008 entre:

Société domiciliée: REGENCO Renewable Energy Génération Company

S.A., Société Anonyme

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 136 547

Et

Domiciliataire: TASL PSF S.A., Société Anonyme

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 94 933

a pris fin avec effet au 30 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073404/18.

(090087188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Still Petit Palais Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.356.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 27 décembre 2007 entre:

Société domiciliée: Still Petit Palais Participations S.A.,

Société Anonyme

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 79.356

Et

Domiciliataire: TASL PSF S.A., Société Anonyme

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 94 933

a pris fin avec effet au 8 mai 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073403/18.

(090087186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Temporary Venture Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.701.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 27 décembre 2007 entre:
Société domiciliée: TEMPORARY VENTURE HOLDING S.A.,

Société Anonyme

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 61.701

Et

Domiciliaire: TASL PSF S.A., Société Anonyme

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 94 933

a pris fin avec effet au 22 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073405/18.

(090087189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Tetragono S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.490.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 05 juillet 2007 entre:

Société domiciliée: TETRAGONO S.A., Société Anonyme

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 82.490

Et

Domiciliaire: TASL PSF S.A., Société Anonyme

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 94 933

a pris fin avec effet au 30 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073406/17.

(090087190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Optique Himmes Mersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7556 Mersch, 3, place St. Michel.

R.C.S. Luxembourg B 146.521.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée "VISUEL S.à r.l.", avec siège social à L-5887 Hesperange, 393, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 567 du 2 juin 2004,

ici représentée par son gérant Monsieur Andreas HIMMES, opticien, demeurant à Schwepsange;

2. Madame Stéphanie ROUFOSSE, opticienne, née à Marche-en-Famenne (Belgique) le 21 janvier 1978, matricule n° 1978 01 21 508, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 38, Cité Nock.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'opticien avec vente d'articles de la branche, l'adaptation de lentilles de contact ainsi que la vente d'accessoires et d'articles de cadeaux.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "OPTIQUE HIMMES MERSCH S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

| | |
|--|-----|
| 1. La société VISUEL S.à r.l., préqualifiée, quatre-vingt parts sociales | 75 |
| 2. Madame Stéphanie ROUFOSSE, préqualifiée, vingt parts sociales | 25 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés.

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant technique Monsieur Andreas HIMMES, opticien, né à Merzig (Allemagne) le 22 août 1971, demeurant à L-5447 Schwesbange, 4, Cité Robi Goldschmit.

L'assemblée nomme gérante administrative Madame Stéphanie ROUFOSSE, préqualifiée.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique.

Le siège est établi à L-7556 Mersch, 3, Place St. Michel.

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent (1 100) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Himmes, Roufosse, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 27 mai 2009. Relation: DIE / 2009 / 5328. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 3 juin 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009073293/234/91.

(090086954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Sirex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.924.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 3 juin 2009

Il résulte du procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER a démissionné de son mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes,

Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Les mandats de Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR, qui changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et qui demeure professionnellement à 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et de Monsieur Stefano GRAIDI, qui demeure professionnellement à 1, Riva Albertolli, CH-6900 Suisse, ont été renouvelés en tant que administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Pour la société

FBK

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT

45-47, route d'Arlon

L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009073412/28.

(090087023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Vitrilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.512.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 2 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035786.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous les références: LSO-DC00755) a été rectifiée comme suit:

"La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 4 juin 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013."

Bertrange, le 2 juin 2009.

VITRILUX HOLDING S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009073311/26.

(090087014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Rosny Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.035.

En date du 27 avril 2009, les résolutions suivantes ont été prises:

- l'adresse du gérant: TREVERIS MC SARL, sera changée en:

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- l'adresse du commissaire: Marc LIESCH sera changée en:

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- l'adresse du commissaire: Nicolas COTONER MARTOS sera changée en:

24, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

- l'adresse du Réviseur d'Entreprises: AUTONOME DE REVISION sera changée en:

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

ROSNY TREVERIS MC S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009073317/723/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090087032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Gabriella Luxembourg (NON-ERISA) Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 94.963.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty sixth day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Morgan Grenfell Development Capital Nominees Limited a private limited company registered in England with registration number 283798 having its registered office at 23, Great Winchester Street, EC2P 2AX London, United Kingdom "the principals"

Here represented by Mrs. Christelle Fila, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy under private seal given on 16 March 2009, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company Gabriella Luxembourg (NON ERISA) S.à r.l. hereafter called the "Company" (R. C. S. Luxembourg B 94 963), a private limited liability company, with registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, was incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, on July 17th, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under number C-903 of September 3rd, 2003

2. That the corporate capital of the company amounts to EUR 24,095,000 (twenty-four million ninety-five thousand euros), represented by 481,900 (four hundred and eighty-one thousand nine hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, entirely paid-up.

3. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the principal as liquidator of the company declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

5. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

6. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

7. That the undersigned grants discharge to the managers.

8. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Christelle Fila, employée, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-1520 Luxembourg, "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Morgan Grenfell Development Capital Nominees Limited ayant son siège social au 23, Great Winchester Street, EC2P 2AX Londres, Royaume-Uni

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 mars 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société Gabriella Luxembourg (NON ERISA) S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 94.963), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C-903 du 3 septembre 2003, que ses statuts ont été modifiés:

2. Que le capital social de la société s'élève à Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 24.095.000 (vingt-quatre millions quatre-vingt-quinze mille euros), représenté par 481.900 (quatre cent quatre-vingt-un mille neuf cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune entièrement libérées.

3. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. FILA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20373. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009073272/211/86.

(090086659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Paul Wagner et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 21.315.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 22.06.2007 que:

- Monsieur Aloyse Wagner démissionne de son poste en tant que administrateur-délégué avec effet immédiat.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19.03.2008 que:

- KPMG Audit S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer et inscrite au RCSL sous le numéro B 103590 est nommée réviseur d'entreprise. Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.06.2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009073318/17.

(090087037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Techimp Technologies S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 135.094.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 29 janvier 2008 entre:

Société domiciliée: TECHIMP TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 135 094

Et

Domiciliataire: TASL PSF S.A., Société Anonyme
22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 94 933
a pris fin avec effet au 21 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073407/17.

(090087191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

TW Intérieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 75.333.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TW INTERIEUR S.A., avec siège social à L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 75.333 (NIN 2000 2209 846),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 559 du 5 août 2000, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1918 du 7 septembre 2007,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2429 du 04 octobre 2008,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2461 du 08 octobre 2008.

Le capital de la société s'élève au montant de quarante mille Euros (€ 40.000.-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Uwe ROOS, directeur, demeurant à D-54518 Niersbach, 21, Hubertusstrasse.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, Hall 18, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (1^{ère} phrase). Le siège de la société est établi à Howald.

2.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Howald et de fixer la nouvelle adresse à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, Hall 18, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (1^{ère} phrase). Le siège de la société est établi à Howald.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la présente résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont proces-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: U. ROOS, M. FUNCK, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 juin 2009. Relation: ECH/2009/700. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 11 juin 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009073300/201/58.

(090086983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Royale Actions & Participations Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.900.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

- la société ROYALE ACTIONS ET PARTICIPATIONS HOLDING S.A, avec siège à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et dénoncé en date du 11 mai 2005,

"Par jugements du 4 juin 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés susmentionnées et met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Céline CORBIAUX

Le liquidateur

Référence de publication: 2009073414/16.

(090087377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Koelnag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.269.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2009

1. La liquidation de la société KOELNAG HOLDING S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, Luxembourg, (L-2086) et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Signatures

Le liquidateur

Référence de publication: 2009073409/17.

(090086880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Nordic Investment Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.418.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 15 juin 2009:

Le siège social de la société a été transféré du 5 rue Jean Monnet L-1025 Luxembourg au 31 Boulevard du Prince Henri, 3^e étage, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.06.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009073410/15.

(090086685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

PTC International Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.250.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 29 mai 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009, LAC/2009/21599, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009073425/211/22.

(090087285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Investitions- und Finanzkooperationen Holding AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.649.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

- la société Investitions und Finanzkooperationen Holding AG, avec siège à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, et dénoncé en date du 25 mai 2005,

"Par jugements du 4 juin 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés susmentionnées et met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Céline CORBIAUX

Le liquidateur

Référence de publication: 2009073413/16.

(090087375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

You Play S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.162.

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société YOU PLAY S. à r.l., (nouvellement YOU PLAY LTD) en date du 8 décembre 2008, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des associés de la société à responsabilité limitée YOU PLAY S. à r.l., (nouvellement YOU PLAY LTD) du 8 décembre 2008, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques, a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits et a accepté la démission du gérant, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des Iles Vierges Britanniques.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat de continuation du "Registrar of Corporate Affairs" du 11 février 2009, dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2008 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société YOU PLAY S. à r.l. (nouvellement YOU PLAY LTD) auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MORESCHI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20724. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009073205/242/31.

(090086410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Opittop S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 134.972.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 27 mai 2009

1. L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement à 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 27 mai 2009.

3. L'associé unique nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, Royaume-Uni, banquier, résidant à 7 Walther Von Cronberg Platz, Frankfurt, 60594, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'associé unique de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009.

4. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, demeurant actuellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur ordinaire de la Société avec effet au 27 mai 2009.

5. L'associé unique nomme Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Lebanon, banquier, résidant à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'associé unique de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)
4. Monsieur Paul SHIELS (administrateur B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009073511/27.

(090086898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.623.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 janvier 2009 que Monsieur James Hart a démissionné avec effet au 23 janvier 2009 et que Monsieur David Curtis Mortimer, né le 2 avril 1960, Connecticut (USA), avec adresse professionnelle au Firth Rixson Limited, 111 Founders Plaza, Suite 1802, East Hartford, Connecticut 06108 USA, a été nommé gérant de classe A de la Société, avec effet au 23 janvier 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073512/16.

(090086919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Marcol European Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 115.025.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 5 juin 2009

1. L'associé unique nommé, avec effet au 5 juin 2009, PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, en remplacement d'Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à. r.l., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2009.

2. L'associé unique nommé Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, résidant 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité gérant A de la Société et de Président du conseil de gérance de la Société avec effet au 5 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009073510/18.

(090086866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Holz-Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 59.092.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 07 Avril 2009

Le 7 Avril 2009, le conseil d'Administration prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

Renouvellement du mandat d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué, chargé de la gestion journalière du volet comptable et conseil économique de la société, de Monsieur Vinckenbosch Loïc, demeurant à B-6960 Vaux-Chavanne (Belgique), 15, Route du Coignolot est renouvelé rétroactivement au 13 mai 2008, date de l'Assemblée Générale de 2008, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014.

Deuxième Résolution

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes de Mademoiselle Huet Isabelle, demeurant à B-4130 Esneux (Belgique), 40, Avenue Paul Van Hoegaarden est renouvelé rétroactivement au 13 mai 2008, date de l'Assemblée Générale de 2008, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014.

Fait à Huldange, le 7 Avril 2009.

Huet Albert

Président

Référence de publication: 2009073598/21.

(090087234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pizzeria-Restaurant I Trulli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 263, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 59.243.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER

18a, rue de Mondorf

L-5750 Frisange

Signature

Référence de publication: 2009073742/13.

(090086812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

CL Equipements s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 103, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 54.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER

18a, rue de Mondorf

L-5750 Frisange

Signature

Référence de publication: 2009073744/13.

(090086808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Lux-Aerospace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 44.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER

18a, rue de Mondorf

L-5750 Frisange

Signature

Référence de publication: 2009073745/13.

(090086802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Gabriella Luxembourg (ERISA 3) Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 94.976.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Deutsche European Partners IV (No.9) Nominees Limited a private limited company having its registered office at 23, Great Winchester Street, EC2P 2AX London, United Kingdom

"the principals"

Here represented by Mrs. Christelle Fila, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy under private seal given on 16 March 2009, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company Gabriella Luxembourg (ERISA 3) S.à r.l. hereafter called the "Company" (R. C. S. Luxembourg B 94.976), a private limited liability company, with registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, was incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, on July 17th, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under number C-903 of September 3rd, 2003.

2. That the corporate capital of the company amounts to EUR 1,803,400.- (one million eight hundred three thousand four hundred euros), represented by 36,068 (thirty-six thousand and sixty-eight) ordinary shares having a nominal value of EUR 50.- (fifty euros) each, entirely paid-up.

3. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the principal as liquidator of the company declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

5. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

6. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

7. That the undersigned grants discharge to the managers.

8. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Christelle Fila, employée, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-1520 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Deutsche European Partners IV (No.9) Nominees Limited, ayant son siège social au 23, Great Winchester Street, EC2P 2AX Londres, Royaume-Uni.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 mars 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société Gabriella Luxembourg (ERISA 3) S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 94.976), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C-903 du 3 septembre 2003.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 1.803.400,- (un million huit cent trois mille quatre cents Euro) représenté par 36.068 (trente-six mille soixante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euro) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. FILA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20371. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009073257/211/86.

(090086664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Leo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.391.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 7 janvier 2009

La cooptation de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

LEO PARTICIPATIONS S.A.

C. SCWICKERATH / A. RENARD

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009073626/16.

(090086546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Wisdom Entertainment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.092.

Extrait de la décision prise lors de l'assemblée générale des associés en date du 9 juin 2009

Monsieur Eric MAGRINI et Monsieur Philippe TOUSSAINT ont été reconduits dans leur mandat de gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Wisdom Entertainment S.à r.l.

Eric MAGRINI

Gérant

Référence de publication: 2009073605/14.

(090086955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.